



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 février 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11 Février 1999

**Avenant n° 3 au contrat du 29 février 1996 pour l'exploitation du réseau  
de Transport en Commun de la Ville de Niort**

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1er Mars 1999

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99100

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 1999**

**Règlementation Commerce Local  
Transports**

**Avenant n° 3 au contrat du 29 février 1996 pour l'exploitation du  
réseau de Transport en Commun de la Ville de Niort**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

La convention en date du 29 février 1996 entre la VILLE DE NIORT et la SOPAC a pour objet de porter délégation de service public des Transports Urbains de voyageurs de la Ville de Niort.

Les dispositions contractuelles de cette délégation de service public de Transports Urbains de voyageurs appellent la nécessité de certaines modifications concernant en particulier le montant de la recette garantie qui avait alors été fixé.

En effet, à la suite des revendications de niveau national portant sur la réduction du temps de travail dans la branche des Transports Urbains et compte tenu des dispositions de la loi AUBRY du 13 juin 1998, les partenaires sociaux et la direction de la SOPAC ont négocié un accord sur la base de 35 h hebdomadaires pour le personnel (jusqu'à maintenant : 37 h applicables depuis le 1er janvier 1998).

En conséquence, le montant de la recette garantie devrait être contractuellement fixé pour un kilométrage annuel de 1 140 000 km à :

16 036 000 en 1999	)	
16 162 000 en 2000	)	(valeur 1er mars 1996)
16 166 000 en 2001	)	
16 181 000 en 2002	)	

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention en date du 29 février 1996, cet avenant prenant effet au 1er mars 1999.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)